



DEC151648DR02

**Décision portant nomination de M. Armel Descamps-Mandine aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux (LPEM)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux et nommant M. Ricardo Lobo en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 24/06/2015 ;

Considérant que M. Armel Descamps-Mandine a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 01/06/2015 au 03/06/2015 et du 29/06/2015 au 01/07/2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Armel Descamps-Mandine, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux à compter du 02/07/2015.

M. Armel Descamps-Mandine exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Armel Descamps-Mandine est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/07/2015

Le directeur de l'unité  
Ricardo Lobo

**R. LOBO**  
LPEM - UMR 8213  
CNRS - UPMC - ESPCI

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Pour le Président  
Et par la Délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Hervé COMBAZ**

La déléguée régionale pour  
la circonscription Paris B

Christine d'ARGOUGES

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris  
Jean-François Joanny